



Lutte contre le travail au noir en Croatie et dans quatre pays candidats à l'adhésion à l'UE

Note de synthèse

Introduction

L'objectif du présent rapport est de faire un examen systématique de l'étendue et de la nature du travail non déclaré et de la manière dont la lutte contre ce phénomène s'organise en Croatie et dans quatre pays candidats à l'adhésion à l'UE, à savoir l'Islande, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Turquie. Les objectifs visés par le présent rapport sont les suivants: analyser l'ampleur et la nature du travail au noir dans ces pays, montrer comment est organisée la lutte contre le travail au noir et décrire dans les grandes lignes les approches politiques et les mesures adoptées par ces pays. Tout au long du rapport, la situation de ces cinq pays est, autant que possible, comparée à celle des 27 États membres (UE27).

Contexte politique

Étendue et nature du travail non déclaré

Quelle que soit la méthode d'évaluation, la conclusion est la même: l'ampleur de l'économie souterraine en Islande est inférieure à la moyenne enregistrée dans l'UE27, tandis qu'elle est supérieure à la moyenne en Croatie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, au Monténégro et en Turquie.

La nature du travail non déclaré varie d'une région à l'autre de l'UE27. Pour autant que l'on puisse le déterminer, la situation de ces cinq pays reflète globalement les grandes variations régionales européennes en matière de travail non déclaré du point de vue des secteurs où il se concentre, du type de travail en jeu, des travailleurs concernés et de leurs motivations. La situation en Islande correspond à celle des pays scandinaves, tandis que celle des quatre autres pays reflète celle des États membres d'Europe du Sud-Est. Toutefois, cette constatation nécessite d'être confirmée. Une solution serait, pour ces cinq pays, de participer à l'enquête Eurobaromètre, ou, pour la Commission européenne, de les inclure dans une seconde phase potentielle d'un sondage Eurobaromètre.

Obstacles à la formalisation

L'enquête annuelle de la Banque mondiale intitulée Doing Business analyse le degré de facilité ou de difficulté rencontré par un entrepreneur local pour démarrer et exploiter une petite ou une moyenne entreprise en respectant les réglementations applicables. Les résultats combinés pour l'UE27 considérée dans son intégralité plaçaient celle-ci à la 38e position sur les 183 pays sondés (en 2012). C'est moins bien que l'Islande (9e position) et l'ex-République yougoslave de Macédoine (22e position). Néanmoins, il est plus difficile de déployer des activités entrepreneuriales au Monténégro (56e position), en Turquie (71e position) et en Croatie (80e position) que dans l'UE27 prise dans son ensemble, ce qui suggère que le respect des réglementations doit être facilité dans ces pays.

Sur le plan de la facilité à démarrer une entreprise, l'UE27 considérée comme une entité globale se classait à la 66e position sur les 183 pays sondés. Par contraste, l'ex-République yougoslave de Macédoine se positionnait au 6e rang des pays où il est le plus facile de démarrer une entreprise, dépassant le pays de l'UE27 qui tire le mieux son épingle du jeu, à savoir l'Irlande, qui se place à la 37e position, tandis que le Monténégro, la Turquie et la Croatie arrivent respectivement à la 47e, 61e et 67e position. Aucun des cinq pays n'a affiché un aussi piètre résultat que le pays le moins bien placé de l'UE27, à savoir la République tchèque, qui se classe au 138e rang sur les 183 pays participants.

En ce qui concerne l'acquittement de l'impôt, l'UE27 envisagée en tant qu'entité globale se plaçait à la 71e place, par rapport à l'ex-République yougoslave de Macédoine (6e), la Croatie (32e) et l'Islande (35e). En revanche, aucun des cinq pays considérés dans le présent rapport n'a réalisé un résultat plus élevé que le meilleur de l'UE dans cette catégorie; l'Irlande s'est située au 5e rang du classement. Le respect des

réglementations en matière de paiement des impôts est plus difficile à réaliser pour les petites et moyennes entreprises en Turquie (classée en 79e position) et au Monténégro (108e du classement), bien qu'aucun de ces deux pays n'ait atteint un aussi mauvais résultat que le moins performant des pays de l'UE27 étudiés dans cette enquête, la Roumanie en l'occurrence, qui s'est classée au 154e rang.

Principales constatations

Organiser la lutte contre le travail non déclaré

Contrairement à 26 % des pays de l'Espace économique européen (EEE) et la Suisse, aucun des cinq pays étudiés ne dispose d'une agence de vérification de la conformité ou d'un comité central responsable de la coordination des différents départements impliqués dans la lutte contre le travail non déclaré. L'approche adoptée dans ces cinq pays est, à divers degrés, plus fragmentée. Trois d'entre eux ont désigné un organe public pour assumer la responsabilité principale de la coordination de la lutte contre le travail non déclaré: en Turquie, il s'agit de l'administration des recettes fiscales; dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, il s'agit de l'inspection du travail; et en Islande, de la direction des contributions. En Croatie et au Monténégro, la responsabilité est plus fragmentée, sans organe responsable, chaque département poursuivant ses propres objectifs.

L'association des partenaires sociaux à la lutte contre le travail non déclaré est variable également, bien qu'il existe un certain niveau de dialogue tripartite dans les cinq pays. En Croatie, le Conseil économique et social est en place depuis 1994 et l'Office des partenaires sociaux a été créé en 2011. En dépit de cela, les syndicats se sont retirés du Conseil économique et social en 2010 pour une durée de six mois pour protester contre les lacunes dans le dialogue. Au Monténégro, les partenaires sociaux sont associés au Conseil social. Dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Turquie et en Islande, il n'existe aucun conseil formel visant à faciliter un dialogue sur le thème de la lutte contre le travail non déclaré, bien que les partenaires sociaux participent à l'élaboration des politiques en prenant une part active à des campagnes et initiatives.

Approches politiques vis-à-vis du travail non déclaré

Traditionnellement, la lutte contre le travail au noir dans l'UE27 est dominée par une approche répressive mise en œuvre dans le but d'éradiquer celui-ci. Récemment, toutefois, la Commission a appelé à poursuivre les efforts pour rechercher des mesures d'habilitation visant à empêcher les personnes d'entrer dans l'économie souterraine et à aider celles qui s'y trouvent déjà à légaliser leurs activités.

Bien que les mesures répressives continuent d'avoir une importance considérable dans la lutte contre le travail au noir dans l'UE27 et que les mesures de soutien soient généralement considérées comme moins importantes, il existe des variations régionales quant au degré d'incorporation de ces mesures dans l'ensemble des dispositions adoptées. C'est également le cas des pays examinés dans la présente étude. L'Islande attache une plus grande importance aux mesures de soutien que les quatre pays d'Europe du Sud-Est, ce qui reflète la situation des pays scandinaves voisins. Les quatre pays d'Europe du Sud-Est, à l'instar des États membres de l'UE27, ont généralement mis plus de temps à reconnaître l'importance d'une approche de soutien, même s'il existe réellement des variations entre l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Croatie, le Monténégro et la Turquie sur le plan de l'étendue, de l'intensité et de l'efficacité des mesures de soutien que ces pays ont adoptées. Dans l'ensemble, toutefois, les mesures de remédiation sont moins répandues dans les cinq pays que dans l'UE27, et l'adoption de mesures «douces» visant à encourager un plus grand sens moral vis-à-vis de la fiscalité est relativement récente.

Arguments politiques

Les cinq pays étudiés doivent accorder plus d'importance à l'adoption d'un éventail plus large de mesures incitatives «fermes» pour prévenir et traiter efficacement le travail au noir, ainsi que de mesures «douces» qui encouragent le sens moral vis-à-vis de la fiscalité. La réduction de l'économie souterraine est fortement corrélée à l'intervention accrue sur le marché du travail, la protection sociale, la redistribution et l'égalité. Cela explique peut-être pourquoi la proportion de l'économie informelle est inférieure à la moyenne de l'UE27 en Islande, alors qu'elle est supérieure en Croatie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, au Monténégro et en Turquie.

Informations complémentaires

Le rapport *Tackling undeclared work in Croatia and four EU candidate countries* est disponible sur <http://www.eurofound.europa.eu/pubdocs/2013/242/en/1/EF13242EN.pdf>.

Pour obtenir de plus amples informations, contacter Donald Storrie, chef d'unité à l'adresse dst@eurofound.europa.eu